



**RENCONTRE DÉCISIONNELLE**  
**POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**11<sup>e</sup> rencontre du 26 mai 2020**

---

**Direction générale et Secrétariat général :**

- M. Robert Gendron, directeur général
- M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement (1<sup>re</sup> partie seul.)
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Mme France Lafontaine, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

- M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC)
- M<sup>e</sup> Louis Bellerose, coordonnateur au SGPDC
- Mmes Solange Lemire, conseillère en gestion de personnel au SGPDC  
Guylaine Cormier, directrice, unité 5  
Annie St-Jean, directrice de l'école La Vérendrye
- M. Michel Picard, président de l'APPA

\*\*\*\*\*

**Mot du directeur général**

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 mai 2020
- 3- Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- 4- A-10-199 Service de l'organisation scolaire – structure de prix 2020-2021 dans les cafétérias scolaires de la Commission scolaire de Montréal
- 5- A-10-200 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2020-2021
- 6- A-29-1980 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel de soutien
- 7- A-31-4078 Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie – remplacement du panneau de distribution électrique du gymnase, des systèmes d'alarme incendie, intrusion et l'installation d'un nouveau système – appel d'offres 25-2810P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4089 Service des ressources financières – rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires – appel d'offres 25-2814P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4093 Service des ressources financières – école Maisonneuve – réhabilitation majeure – phase 1 – démolition sélective intérieure – appel d'offres 25-2818P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4120 Service des ressources financières – remplacement de volets des systèmes de CVCA – appel d'offres 25-2830P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4149 Service des ressources financières – réfection de la cour et imperméabilisation des fondations – appel d'offres 25-2837P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4162 Service des ressources financières – collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et collecte des biens meubles (lot 2) – appel d'offres 15-290P – exercice de la première option de renouvellement
- 13- A-31-4163 Service des ressources financières – acquisition du logiciel Atlas pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – exercice de l'option de renouvellement
- 14- A-31-4193-A Service des ressources financières – demande du montant du produit maximal de la taxe pour financement de besoins locaux pour l'année scolaire 2020-2021
- 15- A-33-1551 Service des ressources matérielles – résiliation du bail liant la CSDM et l'organisme Carrefour Parenfants pour la location du bâtiment situé au 4650, rue Ontario Est

16- A-33-1552-A Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de construction de 3 nouvelles serres et de 3 nouveaux tunnels (projet : 820 000 070)

17- Documents d'information :

a) INF-858 Tableau du Service des ressources matérielles – tableau d'avancement des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitations majeures

b) INF-859 Tableau de bord des projets institutionnels

18- Décisions prises hors rencontre

19- Divers

2. Approbation du [procès-verbal](#) de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 mai 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre décisionnelle du 12 mai 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 mai 2020.

3. Budget 2019-2020 – [note de service](#) – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Une note de service sur les incidences financières est déposée à cette rencontre.

4. Service de l'organisation scolaire – structure de prix 2020-2021 dans les cafétérias scolaires de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-199 en date du 20 mai 2020 de M. Sylvain Sénécal et de Mme Elaine Lévesque concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la structure de prix proposée poursuit l'objectif d'orienter le choix des élèves vers des aliments sains;

CONSIDÉRANT la hausse des coûts d'exploitation pour l'année scolaire 2020-2021, entre autres, la hausse de 4 % du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix du mets principal dû à la hausse du coût des denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT l'offre d'un fruit frais gratuit au dîner à l'achat d'un mets principal ou d'un sandwich;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la répartition du budget de l'aide alimentaire présentée à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER les listes de prix présentées aux annexes II, III et IV.

5. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport A-10-200 en date du 20 mai 2020  
de M. Sylvain Sénécal et de Mmes Joëlle Michaud et  
de Marie-Claude Morin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les programmes de soutien alimentaire contribuent à la réussite scolaire des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal d'offrir à ses élèves une éducation à la saine alimentation et de maintenir des mesures de soutien alimentaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de maintenir un soutien alimentaire dans toutes les écoles de la tranche de défavorisation de 20 % à 30 %, en augmentant le nombre de jours de distribution de collations dans les écoles primaires et un fonds de dépannage pour les écoles secondaires;

CONSIDÉRANT les budgets alloués par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de collations de l'Opération solidarité présentés à l'annexe I;
- 2° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme du lait-école présentés à l'annexe II;
- 3° d'AUTORISER la répartition budgétaire et la modalité de gestion du programme de la mesure alimentaire présentés à l'annexe III;
- 4° d'AUTORISER la répartition budgétaire et le modèle de distribution du programme de l'aide alimentaire présentés à l'annexe IV.

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel de soutien

Document déposé : Rapport A-29-1980 en date du 22 avril 2020  
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

L'étude du rapport est reportée à une date ultérieure à brève échéance.

7. Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie – remplacement du panneau de distribution électrique du gymnase, des systèmes d'alarme incendie, intrusion et l'installation d'un nouveau système – appel d'offres 25-2810P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4078 en date du 15 mai 2020 de  
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du panneau de distribution électrique du gymnase, le remplacement des systèmes d'alarmes incendie et intrusion ainsi que l'installation d'un nouveau système d'intercommunication à l'école Cœur-Immaculé-de-Marie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 28 février 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Desjardins Sécurité du Bâtiment* au montant de 367 777,77 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 367 777,77 \$ plus taxes à *Desjardins Sécurité du Bâtiment* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du panneau de distribution électrique du gymnase, le remplacement des systèmes d'alarmes incendie et intrusion ainsi que l'installation d'un nouveau système d'intercommunication à l'école Cœur-Immaculé-de-Marie;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires – appel d'offres 25-2814P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4089 en date du 20 mai 2020 de  
Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est 2862-5622 *Québec inc. (Le Groupe St-Lambert)* au montant de 2 486 922 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 486 922 \$ plus taxes à 2862-5622 *Québec inc. (Le Groupe St-Lambert)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation des blocs sanitaires et des vestiaires de l'école Saint-Luc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – école Maisonneuve – réhabilitation majeure – phase 1 – démolition sélective intérieure – appel d'offres 25-2818P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4093 en date du 20 mai 2020  
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation majeure – phase 1 – démolition sélective intérieure à l'école Maisonneuve;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)* au montant de 1 549 850 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 549 850 \$ plus taxes à *Les Entreprises Géniam (7558589 Canada inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation majeure – phase 1 – démolition sélective intérieure à l'école Maisonneuve;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – remplacement de volets des systèmes de CVCA – appel d'offres 25-2830P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4120 en date du 20 mai 2020 de  
M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de volets des systèmes de CVCA à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Ventilation MFC inc. (9313-8329 Québec inc.)* au montant de 100 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 100 000 \$ plus taxes à *Ventilation MFC inc. (9313-8329 Québec inc.)* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de volets des systèmes de CVCA à l'école Saint-Luc;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – réfection de la cour et imperméabilisation des fondations – appel d'offres 25-2837P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4149 en date du 22 mai 2020 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réfection de la cour et à l'imperméabilisation des fondations à l'école François-de-Laval;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *CHAREX inc.* au montant de 2 627 454 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 627 454 \$ plus taxes à *CHAREX inc.* pour la réfection de la cour et imperméabilisation des fondations de l'école François-de-Laval;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et collecte des biens meubles (lot 2) – appel d'offres 15-290P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4162 en date du 21 mai 2020  
de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, deux contrats pour la collecte des débris secs de construction, de rénovation et démolition (lot 1) et la collecte des biens meubles (lot 2) ont été attribués le 27 mai 2019 à *TTI Environnement inc.* pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, et ce, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler une première fois l'entente pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que *TTI Environnement inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour la collecte des débris de construction, rénovation et démolition (lot 1) avec *TTI Environnement inc.*, pour un montant annuel de 197 585 \$ plus taxes, pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021;
- 2° l'exercice de la première option de renouvellement du contrat pour la collecte des biens meubles qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile (lot 2), avec *TTI Environnement inc.*, pour un montant annuel de 50 300 \$ plus taxes (57 832,43 \$ plus taxes), pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021.

13. Service des ressources financières – acquisition du logiciel Atlas pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – exercice de l'option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4163 en date du 21 mai 2020  
de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser un logiciel pour améliorer la gestion de curriculum vitae pour le comblement à l'externe des postes vacants;

CONSIDÉRANT que le logiciel Atlas de la firme *Workland* a été retenu comme étant celui qui répondait aux besoins identifiés;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences souhaite continuer à utiliser le logiciel Atlas pour la gestion des candidatures;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 13.4 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), il n'est pas de l'intérêt public de recommencer le processus avec un autre fournisseur;

CONSIDÉRANT que la firme *Workland* a réalisé la première phase du projet incluant le paramétrage, la formation de l'équipe, la gestion de projet, la révision de l'organisation du travail, les améliorations et que le logiciel est actuellement utilisé pour la réception des candidatures;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et qu'elle est assortie d'une option de renouvellement d'une année, et ce, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget du projet des pistes d'optimisations;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 101 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de de gré à gré d'une valeur de 57 000 \$ pour l'année 2020-2021 plus taxes à *Workland* pour le renouvellement de l'utilisation du logiciel Atlas pour la gestion des candidatures.

14. Service des ressources financières – demande du montant du produit maximal de la taxe pour financement de besoins locaux pour l'année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport A-31-4193-A en date du 22 mai 2020 de M. Krime Azouaou concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique* concernant la taxe scolaire de l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives (L. Q. 2002 chapitre 75);

CONSIDÉRANT que chaque commission scolaire doit, aux termes de l'article 434.5 de la *Loi sur l'instruction publique*, déterminer le montant qu'elle réclame au titre de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les calculs ministériels présentés dans la version de consultation des paramètres 2020-2021, reçue le 13 mai 2020, portant sur le produit maximal de la taxe scolaire qui peut être demandé au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM);

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul du produit maximal de la taxe fait partie des hypothèses présentement utilisées pour la confection du budget 2020-2021;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ**;

1° de DEMANDER au CGTSIM le produit maximal de la taxe scolaire tel qu'il sera calculé par le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour l'année 2020-2021;

2° de FAIRE PARVENIR la présente décision au CGTSIM sous sa forme définitive au plus tard le 31 mai 2020.

15. Service des ressources matérielles – résiliation du bail liant la CSDM et l'organisme Carrefour Parenfants pour la location du bâtiment situé au 4650, rue Ontario Est

Document déposé : Rapport A-33-1551 en date du 26 mai 2020 de  
Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bail signé par l'organisme Carrefour Parenfants pour la location de locaux au 4650, rue Ontario Est (# 388) arrivera à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la CSDM utilisera le bâtiment pour y accueillir le service de garde de l'école Maisonneuve en septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le locataire accepte de libérer les lieux loués le 31 mai 2020, soit un mois avant l'échéance du bail, laissant plus de temps pour réaliser l'aménagement à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 *concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les représentants désignés de la CSDM à signer la résiliation du bail liant la CSDM à l'organisme Carrefour Parenfants au 31 mai 2020 dans le bâtiment situé au 4650, rue Ontario Est (# 388), si l'état des lieux est jugé acceptable par la CSDM.

16. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de construction de 3 nouvelles serres et de 3 nouveaux tunnels

Document déposé : Rapport A-33-1552-A en date du 25 mai 2020 de  
Mme Catherine Peyronnard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *L'eau Thentique Transport* pour la location d'une citerne et l'approvisionnement en eau potable de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal, située au 5605, boul. Pie-IX, à Montréal;

CONSIDÉRANT la prolongation requise jusqu'au 9 juillet 2020 de la location de la citerne et de son approvisionnement en eau dus aux retards actuels du raccordement des serres à l'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement et que, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *L'eau Thentique Transport* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de construction de 3 nouvelles serres et de 3 nouveaux tunnels de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal.

17. Documents d'information :

- a) INF-858            Tableau du Service des ressources matérielles – tableau d'avancement des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitations majeures
- b) INF-859            Tableau de bord des projets institutionnels

18. Décisions prises hors rencontre

Aucun rapport n'est ici déposé.

19. Divers

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

La rencontre se déroule en deux temps.  
Une première partie : de 11 heures à 11 h 55.  
Une deuxième partie : de 15 h 30 à 17 h 50.

La rencontre se termine donc à 17 h 50.

*Secrétariat général – 26 juin 2020*